ÉCOLE DES MÉTIERS
DU MEUBLE DE MONTRÉAL

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École des métiers du meuble de Montréal
2024-10-15 dès 15H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École des métiers de Montréal tenue 2024-10-15 au 6028 rue Marquette à Montréal.

PRÉSENTS :

Éric breton
Carole Lampron
Karime Amziane
Renaud Charlebois Carrière
Luc Pouliot

Formant quorum sous la présidence de [Prénom, Nom],

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Luc Pouliot– Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Aucun invité

MEMBRES ABSENTS :

Francky David Tuffreau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction, déclare la séance ouverte. Il est **15 h20.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR [Carole Lampron] que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-15/10/2024) oui

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum (2 minutes)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (date) (5 minutes)
   3.1 Suivi au procès-verbal (5 minutes)
4. Parole au public (1 minute)
5. Élection d'un président (5 minutes)
6. (Adoption du plan de lutte 2024-25) (15 minutes)
7. Adoption du budget de fonctionnement du C.É. (5 minutes)
8. Suivi sur le budget du centre (10 minutes)
9. Suivi du projet éducatif (10 minutes)
10. Formation obligatoire (2 minutes)
11. Régie interne (15 minutes)
12. Document sur les conflits d'intérêt (5 minutes)
13. Points d'information/rapports (10 minutes)
    a. Direction
    b. Personnel enseignant
14. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU (DATE)

IL EST PROPOSÉ par **[Carole Lampron]** que le procès-verbal de la séance du (date) soit approuvé avec dispense de lecture (ou non) et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-2024-2025)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

4. PAROLE AU PUBLIC

(AUCUN PUBLIC)

5. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par [**Eric Breton**] que le préside le conseil d'établissement de l'école des métiers du meubles de Montréal pour l'année 2024-25
Renaud Charlebois Carrière

Approuvée à l'unanimité (03-CE-2024-2025) Oui

6. Adoption du plan de lutte 2024-25

CONSIDÉRANT de la cohérence et de l'efficacité du plan de lutte de l'année 2023-24

CONSIDÉRANT que ce plan de lutte répond tout à fait au milieu sociologique du centre

IL EST PROPOSÉ QUE par (**Karime Amziane**)

QUE (La proposition du plan de lutte 2023-24 présenté **soit adopté** par les membres du conseil d'établissement du centre soit reconduit en tant que plan de lutte contre l'intimidation 2024-25 de l'école des métiers du meuble de Montréal)

Pour : **unanimité** Contre : Abstentions :

Adoptée majoritairement / rejetée (04-CE-2024-2025)

7. Adoption du budget de fonctionnement du C.É.

CONSIDÉRANT ( )

IL EST PROPOSÉ QUE par (Éric Breton)

QUE (le budget soit utilisé pour : 400$ pour deux diner un fin d'année et l'autre pour Noël les élèves)

Pour : **unanimité** Contre : Abstentions :

Adoptée majoritairement / rejetée (05-CE-2024-2025)

8. **Suivi sur le budget du centre**

(La direction fait un suivi du budget RM ET MAO)

Aucun achat de machine n'est prévu pour cette année
Prévu 183 ETP pour les DEP, 83 ETP pour les AEP

9. **Suivi sur le projet éducatif**

La direction présente une mise à jour du projet éducatif ` (Échéance 2025/2026)
Tutorat très bon suivi
Uniformiser les pratiques
Deux enjeux (lecture et écriture en Rembourrage et Ébénisterie) Chiffre et mathématique.
Moins de 10 % d'abandon

10. **Formation obligatoire** (président)

Aucune formation n'est nécessaire puisqu'il s'agit des membres CÉ de l'année dernière. La formation a déjà été effectuée

11. **Régie interne**

La direction convient avec les membres de la régie interne du CÉ de l'année 2024-25

12. **Document sur les conflits d'intérêt** (le document a été distribué)

Les membres complètent le document sur les conflits d'intérêt

À remplir

Carole Lampron a signé

13. **Points d'information/rapports (10 minutes)**

a. Direction
b. Personnel enseignant

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 16 h05.

Présidence **Direction d'établissement**